

DOCUMENT DE DISCUSSION

VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE FORESTIÈRE POUR L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Introduction

Depuis sa création en février 2023, la Commission forestière a tenu sept réunions et effectué quatre [visites sur le terrain](#). La Commission a obtenu des contributions de groupes environnementaux et de représentants de l'industrie, et a assisté à plusieurs réunions d'information organisées par le personnel de la Division des forêts, de la pêche et de la faune. La Commission a publié un rapport sur la [durabilité de l'utilisation de la biomasse](#) en juin 2023 et un autre sur l'[amélioration de la réussite de la production et de l'établissement de semis de feuillus](#) en septembre 2023.

Le [mandat](#) de la Commission prévoit qu'elle doit « aider le ministère à élaborer une nouvelle politique forestière pour l'Île-du-Prince-Édouard ». À cet égard et sur la base de ce que nous avons appris jusqu'à présent, la Commission a déterminé que la meilleure première étape du processus était d'élaborer et de publier le présent document de discussion qui présente une vue d'ensemble de ce que nous pensons être les questions clés auxquelles nos forêts et le secteur forestier sont actuellement confrontés. Afin de stimuler la participation du public, le présent document décrit brièvement chacun des enjeux et soulève plusieurs questions que la Commission abordera dans son rapport final.

La Commission a l'intention d'organiser des rencontres publiques dans toute la province et utilisera d'autres moyens pour recueillir l'avis du public, notamment des groupes de discussion, des médias sociaux et des observations écrites sur notre [site Web](#). La Commission a identifié 13 enjeux clés :

1. Le cadre législatif
2. Le maintien des zones forestières
3. Encourager une meilleure gestion des boisés privés
4. La gestion des forêts publiques
5. La production de semis
6. La durabilité de l'approvisionnement en biomasse
7. Les organisations des propriétaires de boisés
8. Le soutien à l'industrie forestière
9. Le rôle des forêts dans la capture du carbone
10. Les forêts et la qualité de vie
11. La préservation de la forêt naturelle
12. Favoriser des forêts plus résilientes
13. Mieux nous préparer à la prochaine Fiona

Enjeu 1 – Le cadre législatif

Les lois et règlements suivants constituent le cadre législatif relatif aux forêts et à la foresterie (la science ou la pratique de la plantation, de la gestion et de l'entretien des forêts) à l'Île-du-Prince-Édouard : *Forest Management Act* (loi sur la gestion des forêts), *Forest Fire Protection Act* (loi sur la protection des forêts contre les incendies), *Public Forest Council Act* (loi sur le Conseil sur les forêts publiques), *Forest Renewal Program Regulations* (règlement sur le programme de régénération des forêts), *Forest Fire Protection Regulations* (règlement sur la protection des forêts contre les incendies) et *Provincial Forests Regulations* (règlement sur les forêts provinciales). La *Forest Fire Protection Act* et les *Forest Fire Protection Regulations* ne font pas partie du mandat de la Commission.

Enjeu 2 – Le maintien des zones forestières

Selon le [rapport sur l'état des forêts de 2020](#), 43,2 % de la superficie totale de la province est boisée. Sur ce total, 85 % sont des forêts naturelles, 10 % des plantations et 5 % des forêts « en régénération ». La superficie forestière totale est passée à 245 919 ha, soit une baisse de 0,7 % depuis la dernière estimation du rapport sur l'état des forêts de 2010. Les terres forestières sont en constante diminution depuis 1990, où elles couvraient 280 017 hectares, ce qui représente une réduction de 12,2 % en 2020.

Enjeu 3 – Encourager une meilleure gestion des boisés privés

Le gouvernement provincial a commencé à offrir une assistance technique et financière aux propriétaires de boisés au début des années 1980. La version actuelle de cette assistance, le Programme d'amélioration des forêts, fournit des conseils sur les forêts et une aide financière aux propriétaires de terrains boisés pour les aider à gérer leurs terrains boisés à des fins de loisirs, de produits forestiers, d'habitat faunique, de restauration des forêts et de santé des forêts, ainsi que pour d'autres raisons et d'autres valeurs.

Enjeu 4 – La gestion des forêts publiques

La Division des forêts, de la pêche et de la faune gère environ 33 600 hectares (83 000 acres) de terres forestières publiques sur quelque 1 400 propriétés individuelles. Les aires désignées au titre de la [Natural Areas Protection Act](#) (loi sur la protection des aires naturelles) sont gérées conformément à des plans de nature passive. Les aires de gestion de la faune sont généralement traitées de la même manière, bien qu'un degré limité de gestion forestière active soit autorisé. Les forêts provinciales, les boisés de démonstration et les autres terres publiques boisées sont gérés plus activement sur la base de plans de gestion préparés par le personnel de

la Division des forêts, de la pêche et de la faune, qui les considère comme des « forêts de travail ».

Enjeu 5 – La production de semis

Le gouvernement provincial a commencé à cultiver et à planter des semis lorsque la Division des forêts a été créée au début des années 1950. À la fin des années 1970, la production de semis a été transférée de Beach Grove à la pépinière J. Frank Gaudet sur le chemin Upton. La production a augmenté régulièrement au cours des années 1980 et au début des années 1990. Elle se compose presque exclusivement d'essences résineuses, les plus courantes étant l'épinette blanche, l'épinette noire, le pin rouge et le mélèze laricin. La production de la pépinière a atteint son maximum en 1993, puis a diminué lorsque la contribution financière du gouvernement fédéral a pris fin la même année.

Enjeu 6 – La durabilité de l'approvisionnement en biomasse

L'approvisionnement en biomasse contribue de manière significative à l'industrie forestière en termes économiques et fournit un marché pour le bois récolté qui n'est pas commercialisable autrement. Le gouvernement provincial et les partenaires industriels ont beaucoup investi dans l'équipement pour la récolte et le transport de la biomasse, ainsi que dans la technologie et l'équipement de chauffage à la biomasse. La biomasse forestière est utilisée pour chauffer des bâtiments publics dans toute la province et fait partie du mélange de combustibles de la centrale Energy From Waste de Charlottetown.

Enjeu 7 – Les organisations des propriétaires de boisés

On estime que 85 % des forêts de l'Île appartiennent à des propriétaires privés, soit environ 16 000 personnes. Deux organisations les représentent : la [Prince Edward Island Woodlot Owners Association](#) (PEIWOA) et la [Sustainable Forest Alliance](#) (SFA).

Enjeu 8 – Le soutien à l'industrie forestière

Un examen des données du produit intérieur brut (PIB) de Statistique Canada pour 2022 montre que la valeur du secteur de la [foresterie et de l'exploitation forestière](#) à l'Île-du-Prince-Édouard était de 5 millions de dollars, soit 0,25 % de la valeur totale du secteur de la fabrication. À titre de comparaison, la valeur totale de l'agriculture, de la pêche et de la foresterie s'élevait à 461 millions de dollars.

Enjeu 9 – Le rôle des forêts dans la capture du carbone

Selon une étude du [Service canadien des forêts](#), les forêts canadiennes contiennent environ 6 % de tout le carbone stocké dans les forêts du monde. Les forêts sont une ressource naturelle importante qui peut contribuer à atténuer le changement climatique en stockant le carbone.

Elles absorbent le dioxyde de carbone de l'atmosphère au cours de la photosynthèse et l'utilisent pour fabriquer de la matière végétale. Le carbone est stocké dans différents réservoirs de carbone, qui comprennent les arbres (vivants et morts), les systèmes racinaires, le sous-bois, la couverture forestière et les sols. Les arbres vivants ont la plus forte densité de carbone stocké, suivis par les sols et la couverture forestière. Les forêts rejettent également du dioxyde de carbone dans l'atmosphère par la respiration, la décomposition et la combustion.

Enjeu 10 – Les forêts et la qualité de vie

Qu'il s'agisse de possibilités de loisirs, de produits de tous les jours ou même de fonctions vitales telles que la production de l'air que nous respirons, les forêts offrent des avantages inestimables que nous tenons souvent pour acquis. Les forêts permettent d'améliorer notre qualité de vie grâce aux loisirs et à leur beauté naturelle. Dans notre monde moderne trépidant, elles nous offrent un endroit où nous pouvons nous détendre et nous relaxer. Elles constituent un terrain de jeu naturel pour les enfants et les adultes. De l'air que nous respirons à l'eau que nous buvons, les forêts offrent des avantages inestimables que nous tenons souvent pour acquis.

Enjeu 11 – La préservation de la forêt naturelle

L'Île-du-Prince-Édouard s'est fixé pour objectif de protéger 7 % de son territoire. Les données de la Division des forêts, de la pêche et de la faune fournies à la Commission indiquent que sur la superficie totale de la province de 567 113 hectares (ha), 25 045 ha sont classés comme zones protégées et 3 342 ha sont classés comme ayant d'autres mesures de conservation en vigueur basées sur la zone. Ensemble, ils représentent 5 % de la superficie de la province et 71,4 % de l'objectif de la province.

Enjeu 12 – Favoriser des forêts plus résilientes

Des tempêtes majeures comme Fiona (2022) et Dorian (2019) nous ont appris de précieuses leçons sur la vulnérabilité de nos forêts aux grandes tempêtes, et nous savons qu'un climat changeant favorisera certaines espèces par rapport à d'autres. Ces enseignements remettent en question la manière dont la politique forestière de la province et les programmes futurs devraient être conçus pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter.

Enjeu 13 – Mieux nous préparer à la prochaine Fiona

En janvier 2023, un consultant a été engagé par le ministère des Transports et de l'Infrastructure (DTI) pour localiser et évaluer les sites d'élimination des débris ligneux de Fiona appartenant au gouvernement et aux propriétaires privés. Le total estimé des débris de Fiona déposés dans tous les sites au 31 mars 2023 était de 122 568 tonnes métriques vertes. Il est difficile de savoir quelle quantité de débris aurait pu convenir au chauffage à la biomasse, mais une estimation

prudente serait une quantité équivalente à un approvisionnement en biomasse de six ans (100 000 tonnes métriques vertes) pour les quarante-quatre bâtiments publics chauffés avec ce type de combustible si le tri et la manipulation appropriés avaient été effectués sur les sites de ramassage. Un volume supplémentaire inconnu de débris ligneux de Fiona a été ajouté à ces sites depuis leur dernière évaluation.

Conclusion

La Commission des forêts estime qu'il est important d'informer le public sur les questions qui sont au cœur de la santé future de nos forêts et des nombreuses valeurs qu'elles apportent à notre société, à notre environnement et à notre économie. La Commission n'a pas toutes les réponses requises à ce stade pour aider le gouvernement à élaborer une législation et une politique forestière mieux adaptées à nos besoins au 21^e siècle. Nous avons décidé de publier le présent rapport et de solliciter l'avis du public sur les questions clés examinées.

Dans les mois à venir, la Commission utilisera diverses méthodes pour recueillir les commentaires des Insulaires et des groupes intéressés. Nous espérons sincèrement que tous ceux qui ont des conseils, des idées ou des préoccupations nous enverront leurs réflexions sur ces enjeux importants.